

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : CHAMPS D'APPLICATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1.1 CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par la société LES VENTRES LIBRES, SASU, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°B 907 931 547 et dont le siège social est situé 397 route de Seysses, 31100 Toulouse – lesventreslibres@gmail.com / Tel 07 54 36 80 60 (ci-après dénommée "l'Ecole"), par le biais du Site Internet <https://lesventreslibres.fr/>.

La SASU LES VENTRES LIBRES est enregistrée comme organisme de formation sous le n°76311247931 auprès du préfet de Région Occitanie

Pour l'application des présentes conditions générales de vente, le terme « Client » désigne la personne physique ou morale qui contracte avec LES VENTRES LIBRES. Le terme « Stagiaire » désigne la personne qui bénéficie effectivement de la formation. Le terme « Tiers payeur » désigne toute personne ou organisme participant au financement de la formation.

1.2 ACCEPTATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sous réserve des dispositions légales et réglementaires impératives applicables à la relation contractuelle concernée.

Elles sont expressément agréées par le client (ci-après dénommé "le Stagiaire") lequel :

- Déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance des programmes, calendriers, prérequis, etc....avant l'inscription et l'achat d'une formation.
- Reconnait que l'inscription (via un formulaire de candidature/inscription et/ou contrat ou convention) à une ou plusieurs formations organisées par l'Ecole vaut adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.
- Certifie que sa participation aux formations dispensées par l'Ecole s'inscrit dans un objectif professionnel visant à améliorer ses compétences, à s'adapter aux pratiques et méthodes appliquées en entreprise ou à permettre une reconversion professionnelle.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

2.1 CONDITION D'INSCRIPTION

Pour tout candidat ou stagiaire souhaitant s'inscrire à une formation, il convient, de saisir en ligne le formulaire de candidature et d'inscription.

Ce formulaire est disponible sur le Site internet de l'Ecole ou auprès du secrétariat.

En cas de prise en charge par une Tierce partie ou intervention d'une Tierce partie, nous conseillons de déposer les dossiers 1 mois avant le début de la formation.

La réception du formulaire d'inscription dûment complété vaut candidature mais ne vaut pas acceptation du dossier pour intégrer la formation en tant que Stagiaire.

L'Ecole s'assure du respect des prérequis, de l'adéquation des besoins et des objectifs de formations notamment.

LES VENTRES LIBRES se réserve la possibilité de ne pas retenir une candidature lorsque les prérequis ne sont pas remplis, lorsque la formation ne correspond manifestement pas aux besoins ou aux objectifs du candidat, lorsque les capacités d'accueil sont atteintes ou pour tout autre motif objectif et légitime lié à la bonne réalisation de la formation.

En cas de refus d'inscription d'un candidat par l'Ecole, son dossier lui sera retourné par voie électronique.

Ce formulaire doit être reçu par l'Ecole minimum 10 jours avant le début de la formation.

L'inscription en tant que Stagiaire est validée après la signature d'un contrat ou d'une convention-si le stagiaire en fait la demande- et des modalités de règlement et l'acceptation du dossier par l'organisme de formation.

La signature des documents contractuels peut être électronique ou manuelle.

2.2 CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat ne pourra être admis qu'à réception d'un dossier complet dans un délai maximum de 10 jours avant le début de la formation

Le candidat ainsi admis deviendra Stagiaire de l'Ecole.

Lorsque le Stagiaire conclut un contrat de formation professionnelle à titre individuel et à ses frais, il dispose d'un délai de rétractation de dix jours à compter de la signature du contrat, dans les conditions prévues par le Code du travail.

Lorsque le contrat est conclu dans des conditions relevant également du droit de la consommation, les droits de rétractation éventuellement applicables sont mis en œuvre conformément aux dispositions légales en vigueur.

Par son inscription, le Stagiaire atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Ecole des présentes Conditions Générales de Vente et s'engage à s'y conformer. Tout refus de sa part invalidera son inscription.

2.3 DELAIS D'ACCES AUX FORMATIONS

Les délais d'accès à chaque formation sont précisés sur le programme, la page de présentation de la formation ou tout document d'information communiqué au candidat. Ils peuvent varier selon la nature de la formation, les prérequis, les capacités d'accueil et les délais nécessaires à l'instruction d'une éventuelle demande de financement.

ARTICLE 3. ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les Ventres Libres s'engage à tout mettre en œuvre pour l'accueil de tous les stagiaires, sans discrimination et à favoriser l'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap (PSH).

Dans cette attention, Les Ventres Libres s'engage :

- à accueillir les PSH en formation sans discrimination
- à garantir l'égalité des droits et des chances de ces personnes, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Ainsi Les Ventres Libres veille à garantir :

- Un accès physique aux locaux de formation ;
- Une information claire sur les modalités de formation et d'évaluation adaptés au handicap ;
- La sensibilisation au handicap des personnels, des stagiaires, et de toute l'équipe de formateurs.

Les Ventres Libres est en partenariat avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (Agefiph).

Pour toute question sur l'accessibilité de nos formations vous pouvez contacter le référent Handicap de Les Ventres Libres au 07 54 36 80 60 ou via l'adresse mail : referenthandicap.lvl@gmail.com

Ensemble nous étudierons vos besoins et vérifierons l'adaptabilité de la formation à votre situation.

ARTICLE 4 : PRIX

4.1 PRIX

Ce prix n'inclut pas :

Les frais inhérents au matériel et/ou ouvrages de supports de cours que le Stagiaire est libre d'acheter ou non.

Attention : pour certaines certification l'achat d'un ouvrage est obligatoire ; se référer au programme ou référent pédagogique.

Les frais de restauration, de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire.

Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés à ce titre par le Stagiaire ou la Tierce-Partie.

4.2 MODIFICATION DES PRIX

Le prix et les modalités de règlement définies lors de la signature d'un contrat ou d'une convention de formation ou du formulaire de candidature et sont applicables pour toute la durée de ladite formation.

La direction de l'Ecole se réserve le droit d'accorder, pour une formation donnée, une remise exceptionnelle

4.3 CONDITIONS RELATIVES AUX NON RESSORTISSANTS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Il est de la responsabilité du Stagiaire non résident en France métropolitaine ou non ressortissant de la communauté européenne de vérifier la réglementation relative à son séjour dans l'« espace Schengen » et plus précisément en France.

Il effectuera seul et sous sa seule responsabilité l'ensemble des démarches nécessaires, et prendra à sa charge toutes taxes, droits de douane ou autres frais assurant son entrée sur le territoire français.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les modalités de paiement dépendent de la qualité du Client et du régime juridique applicable à la formation.

Lorsque le Stagiaire, personne physique, entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation. À l'expiration de ce délai, le montant versé ne peut excéder 30 % du prix convenu. Le solde fait l'objet d'un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation.

Lorsque la formation est financée ou commandée par une personne morale ou un Tiers payeur, les modalités de règlement sont celles prévues dans la convention, le contrat ou le document contractuel applicable.

Concernant le versement d'arrhes : La mise à l'encaissement du chèque d'arrhes sera effectuée sous réserve d'acceptation de la candidature et du respect des conditions précitées à l'article « Condition d'inscription et d'admission ».

Les arrhes seront restituées :

- En cas de refus de la candidature par l'Ecole.
- En cas de rétractation du Stagiaire ou de la Tierce partie dans le délai de rétractation légal courant à compter de la date de signature du contrat ou de la convention par le Stagiaire et/ou la Tierce Partie (Article L.121-16 du Code de la Consommation).

Les modalités de paiement intégral de la formation sont exigées au moment de la signature du contrat et/ou de la convention.

Tout règlement doit être associé à un et un seul contrat ou une seule convention de formation. En cas de formations multiples auprès de LES VENTRES LIBRES pour un même stagiaire, pour une même famille ou pour une même Tierce partie, le règlement relatif à un contrat ou une convention de formation doit être indépendant de tout autre. Ainsi aucun règlement groupé ne pourra être accepté.

Les factures sont payables à réception (un délai est accordé selon les Modalités de règlement signées et jointes à la convention de formation, la fin de ce délai étant la fin de la formation).

En cas de rejet imputable au payeur d'un moyen de paiement régulièrement présenté, LES VENTRES LIBRES pourra demander le remboursement des frais bancaires effectivement supportés à cette occasion, sur présentation des justificatifs correspondants, dans le respect des dispositions légales applicables.

ARTICLE 6 : FINANCEMENT EXTERIEUR

6.1 FINANCEMENT PAR UN TIERS PAYEUR (HORS OPCO)

La Tierce s'engage à prendre en charge le financement de la formation à hauteur du montant défini sur le contrat ou la convention de formation et selon les modalités de règlement également définies.

6.2 FINANCEMENT PAR UN OPCO (OPERATEUR DE COMPETENCES)

Lorsqu'une demande de prise en charge est envisagée auprès d'un organisme financeur, le Stagiaire et, le cas échéant, le Client ou le Tiers payeur, s'assurent du respect des conditions et procédures propres au dispositif de financement concerné.

L'accord de prise en charge et ses modalités sont déterminés par l'organisme financeur compétent. Sauf engagement écrit contraire de ce dernier ou de LES VENTRES LIBRES, le Stagiaire ou le Client demeure responsable du règlement des sommes dues conformément au contrat ou à la convention applicable.

Dans ce cas, le Stagiaire prend lui-même en charge le financement de sa formation et se fait ensuite rembourser par son OPCO.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

LES VENTRES LIBRES met en œuvre les mesures relevant de sa responsabilité afin d'assurer le bon déroulement des formations dans des conditions adaptées à leur nature.

Chaque Stagiaire demeure responsable de ses effets personnels et du respect des consignes de sécurité applicables au lieu de formation.

Tout accident ou incident survenant pendant la formation doit être signalé dans les meilleurs délais au formateur ou au représentant de LES VENTRES LIBRES.

La responsabilité de LES VENTRES LIBRES est appréciée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux circonstances propres à chaque situation.

ARTICLE 8 : LIEUX

Les formations peuvent, selon leur type, être exclusivement en présentiel ou à distance ou faire alterner des cours en présentiel et des modules de formation ouverte à distance (FOAD) selon le principe du « blended learning » :

Pour la formation ouverte à distance :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24h/24 à partir du site internet des ventres Libres. L'accès est libre et inclut dans la prestation jusqu'à la fin de la formation.

Pour la formation en présentiel :

Les stages se déroulent dans les lieux précisés dans le calendrier de formation sur le site internet de l'école.

L'Ecole met à la disposition du Stagiaire, pour chaque séminaire, une salle de formation et en communique l'adresse via la convocation au séminaire.

ARTICLE 9 : RESERVE DE PROPRIETE / PROGRAMMES / MOYENS PEDAGOGIQUES

9.1 RESERVE DE PROPRIETE

Tous les textes, images, illustrations, procédés et techniques produits sur le Site internet de l'Ecole sont réservés au titre du droit d'auteur et/ou au titre de la propriété intellectuelle.

L'accès, par le Stagiaire, au Site internet de l'Ecole est strictement réservé à un usage privé, le droit d'utilisation par le Stagiaire étant cantonné à la lecture des informations figurant sur le Site internet et à la faculté d'éditer les documents mis à disposition.

Toute reproduction totale ou partielle du Site internet est strictement interdite.

Tout support et plans de cours pouvant être transmis au Stagiaire dans le cadre de la formation reste la propriété de l'Ecole.

Le Stagiaire s'engage à ne jamais le transmettre, diffuser ou publier.

9.2 SUPPORTS DE COURS

Tout support et plans de cours pouvant être transmis au Stagiaire dans le cadre de la formation reste la propriété de l'Ecole.

Le Stagiaire s'engage à ne jamais le transmettre, diffuser ou publier.

9.3 PROGRAMMES

Le candidat ou Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du programme de formation mis à sa disposition par l'Ecole.

Le programme détaillé de formation est à sa disposition par mail à l'adresse lesventreslibres@gmail.com.

Ce dernier peut être modifié, sur des parties non substantielles, afin de permettre aux intervenants d'adapter la formation à la progression pédagogique du groupe et d'atteindre les objectifs pédagogiques prévus.

9.4 MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Les formations peuvent, selon leur type, être exclusivement en présentiel ou à distance ou faire alterner des cours en présentiel et des modules de formation ouverts à distance (FOAD) selon le principe du « blended learning ».

Le type de formation est stipulé sur le contrat ou la convention de formation.

Concernant la partie e-learning, une assistance technique et pédagogique est disponible au secrétariat de l'Ecole durant les horaires d'ouverture.

De ce fait, pour être à même de suivre la formation, le Stagiaire doit disposer, ou s'équiper à ses frais, d'outils informatiques tels qu'ordinateur, tablette ou smartphone et d'une connexion internet.

Un ou plusieurs formateurs assurent l'animation et l'encadrement des séminaires.

Les diplômes, titres et références des formateurs sont à disposition du Stagiaire pour consultation au siège de l'Ecole.

En cas d'indisponibilité d'un formateur en vue d'un séminaire, l'Ecole se réserve le droit de le remplacer par un autre formateur ayant les compétences requises.

9.5 CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SANCTION DE LA FORMATION

L'évaluation des acquis diffère selon le type de formation et/ou sa discipline et/ou son niveau. Ainsi, l'appréciation des résultats pourra se faire à travers la mise en œuvre de procédures d'évaluation diverses permettant de déterminer si le Stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de la formation : grilles évaluations, QCM, Travaux pratiques etc.

Ces évaluations sont mises en miroir avec les tests de positionnements complétés avant chaque formation par les stagiaires. Cela permet de mesurer la progression pédagogique de l'apprenant.

Pour les certifications :

Certaines formations donnent lieu à une certification par les Ventres Libres et/ou l'Universal Healing Tao UHT® école de Mantak Chia <https://www.mantakchia.com/about-universal-healing-tao/>

Pour les certifications UHTS® : elles sont effectuées par des instructeurs qualifiés et selon le cadre de l'UHTS®

Pour les certifications de l'école, elles sont effectuées selon les règles détaillées dans <https://lesventreslibres.fr/formation-chi-nei-tsang/>, <https://lesventreslibres.fr/formationprofesseurdeqigong/>, <https://lesventreslibres.fr/formation-tuina-de-leau/>.

9.6. DUREE, DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

La durée des formations est définie sur le programme et contrat ou la convention de formation.

Les horaires de formation communiqués en début de formation sur les convocations sont indicatifs et susceptibles de varier en raison du programme de formation, de conditions météorologiques particulières et plus généralement de tout autre aléa pouvant survenir.

A titre indicatif, les horaires classiques de formation en présentiel sont :

Horaires stages Qi Gong :

Samedi Matin : 10h-13h /// Après-midi : 14h-17h

dimanche Matin : 9h-12h /// Après-midi : 13h-16h

Horaires stages Energie sexuelle et amour curatif:

Samedi Matin : 9h-13h /// Après-midi : 14h-17h + 1H Pour les femmes 17h15 – 18H15

Dimanche Matin : 9h-13h /// Après-midi : 14h-17h + 1H Pour les hommes 17h15 – 18H15

Horaires stages Chi Nei Tsang 1 / 2 & Tui Na de l'eau

Matin : 9h-13h /// Après-midi : 14h-18h30

Horaires stages Chi Nei Tsang 3

Les deux premiers jours : 9h-13h / 14h-17h30 /// Le dernier jour : 9h-13h / 14h-16h.

Ces horaires peuvent cependant être modulés en fonction des besoins et des outils utilisés notamment en cas de FOAD (Formation ouverte à distance).

La formation ouverte à distance est accessible 7j/7 et 24h/24 et jusqu'à 6 mois après la fin de la formation, à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning.

ARTICLE 10 – CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de circonstances exceptionnelles, de force majeure ou de mesures prises par les autorités compétentes ayant une incidence sur l'organisation de la formation, LES VENTRES LIBRES informe les parties concernées des adaptations nécessaires.

Lorsque cela est possible et adapté à la nature de la formation, les modalités de réalisation peuvent être modifiées, notamment par un report, une adaptation des modalités pédagogiques ou la mise en œuvre de tout ou partie de la formation à distance.

Toute modification substantielle est communiquée aux personnes concernées dans les meilleurs délais.

ARTICLE 11 – DROIT À L'IMAGE ET ENREGISTREMENTS

La captation et l'utilisation de l'image ou de la voix d'un Stagiaire à des fins de communication ou de promotion font, lorsque cela est nécessaire, l'objet d'une information et d'une autorisation spécifique distincte des présentes conditions générales de vente.

Les modalités applicables aux enregistrements réalisés pendant les formations sont précisées dans le règlement intérieur, les consignes de formation ou tout document spécifique communiqué aux participants.

Les enregistrements vidéo des cours par le Stagiaire sont strictement interdits.

Les enregistrements audios peuvent être autorisés par le formateur.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES

LES VENTRES LIBRES traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'exécution des prestations de formation, au suivi pédagogique et administratif, à la gestion des obligations légales et réglementaires ainsi qu'à l'exercice de ses droits.

Les données personnelles ne sont communiquées qu'aux personnes et organismes habilités à en connaître, dans la limite de ce qui est nécessaire aux finalités poursuivies.

Les coordonnées personnelles d'un Stagiaire ne sont pas communiquées aux autres stagiaires, sauf nécessité particulière liée à l'organisation de la formation et dans le respect des règles applicables.

Les personnes concernées disposent des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Les modalités d'exercice de ces droits et les informations relatives aux traitements sont précisées

dans la politique de confidentialité de LES VENTRES LIBRES.

Toute prospection commerciale est réalisée conformément aux règles applicables en matière de protection des données personnelles et de communications électroniques.

SUPPRESSION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont conservées pendant les durées nécessaires aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, sous réserve des durées de conservation imposées par les dispositions légales, réglementaires, comptables, fiscales ou administratives applicables.

Toute demande d'exercice des droits relatifs aux données personnelles est examinée conformément à la réglementation applicable.

Tout Stagiaire peut demander à l'Ecole de supprimer ses données personnelles.

Cette suppression ne peut être demandée qu'après l'arrêt anticipé ou la fin du cursus de formation.

Le processus de suppression étant irréversible et ne permettant plus d'accéder à quelque information que ce soit relative au Stagiaire ou à son cursus, le Stagiaire, lors d'une telle demande, s'engage à accéder à toutes les informations concernant son cursus avant suppression de ses données personnelles et à ne plus réclamer a posteriori quelque document que ce soit à l'Ecole. La responsabilité de l'Ecole ne saurait être engagée si une telle suppression des données d'un stagiaire cause ultérieurement un dommage à celui-ci.

Cette demande doit être transmise par LRAR à l'Ecole à l'attention du DPO (Délégué à la Protection des Données), à l'adresse postale suivante : SASU LES VENTRES LIBRES, 397 route de Seysses, 31100 Toulouse

ARTICLE 13 : RETRACTATION / CESSATION ANTICIPEE / ABSENCE / RETARD

13.1 RETRACTATION

La rétractation par le Stagiaire ou la Tierce partie, en application de l'article L.121-16 du Code de la Consommation, se fait dans un délai de 10 jours à compter de la date de la signature de la présente convention de formation. Ce délai est porté à 14 jours pour les conventions conclus « à distance » et « hors établissement ».

Un formulaire de rétraction, (fourni avec la convention de formation et/ou disponible sur le Site internet de l'Ecole) doit être transmis par le Stagiaire à l'Ecole, par lettre recommandée avec avis de réception.

Le Stagiaire n'est pas tenu de motiver sa décision. Les arrhes éventuellement versées avec le formulaire d'inscription lui seront restituées.

13.2 CESSATION ANTICIPEE DE LA FORMATION

Toute demande de cessation anticipée de la formation doit être communiquée à LES VENTRES LIBRES dans les meilleurs délais et selon les modalités suivantes :

La date d'effet de la cessation anticipée de formation sera la date de réception par lettre recommandée avec avis de réception de l'Avis de cessation anticipée du Stagiaire.

Le paiement total des prestations effectivement dispensées par l'Ecole sera effectué selon les termes de la convention de formation.

Lorsque le Stagiaire, personne physique, finance sa formation à titre individuel et est empêché de suivre la formation en raison d'un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à proportion de leur valeur prévue au contrat.

Dans les autres situations, les conséquences financières d'une cessation anticipée sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations du contrat ou de la convention concernée.

Lorsqu'un Tiers payeur intervient, les conséquences d'une cessation anticipée sont également examinées au regard des conditions de prise en charge applicables.

13.3 CESSATION ANTICIPEE A L'INITIATIVE DU STAGIAIRE OU DU TIERS-PAYEUR

- Lorsque le Stagiaire, personne physique, finance sa formation à titre individuel et est empêché de suivre la formation en raison d'un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à proportion de leur valeur prévue au contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du Stagiaire, le contrat ou la convention est résiliée selon les modalités suivantes :

La date d'effet de la cessation anticipée de formation sera la date de réception par lettre recommandée avec avis de réception de l'Avis de cessation anticipée du Stagiaire.

Le paiement total des prestations effectivement dispensées par l'Ecole sera effectué selon les termes de la convention de formation.

Toute somme due par l'Ecole ou tout remboursement sera calculé au prorata de l'engagement financier réalisé par le Stagiaire et la Tierce-Partie.

L'Ecole se réserve le droit d'accorder des conditions plus avantageuses pour le Stagiaire en fonction des circonstances de la cessation anticipée.

- Dans les autres situations, les conséquences financières d'une cessation anticipée sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations du contrat ou de la convention concernée.
- Lorsqu'un Tiers payeur intervient, les conséquences d'une cessation anticipée sont également examinées au regard des conditions de prise en charge applicables.

Cessation anticipée à l'initiative de l'Ecole

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est reconnu entre les Parties, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'Ecole doit rembourser au Stagiaire et/ou à la Tierce partie les sommes indûment perçues de ce fait.

13.5 ABSENCE / RETARD

Le Stagiaire s'engage à :

- Être présent aux dates, lieux et heures prévues par le calendrier de formation fourni par l'Ecole
- Signer une feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation.

En cas d'absence non justifiée du Stagiaire (lors du premier séminaire ou en cours de formation), ce dernier s'expose à ce que son absence soit considérée comme une cessation anticipée à son initiative telle que décrite à l'article 12.3.1

L'absence du Stagiaire à un séminaire de formation, sans avis de cessation anticipée, n'ouvre droit à aucun remboursement et reste dû par le Tiers-Payeur et/ou le Stagiaire

En cas d'absence, il ne relève pas de la responsabilité de l'Ecole de fournir les supports de cours, auto-évaluations ou notes éventuellement liés au séminaire écoulé.

Tout Stagiaire se présentant en formation avec plus de 15 minutes de retard non justifié pourra se voir refuser l'accès en cours.

ARTICLE 14 : REPORT - ANNULATION

L'Ecole se réserve le droit, notamment lorsque le nombre de Stagiaires inscrits est insuffisant, de reporter ou d'annuler une formation ou un séminaire de formation jusqu'au jour même du début de la formation ou du séminaire de formation. Dans ce cas, l'Ecole s'engage à proposer au Stagiaire d'autres dates de formation.

L'Ecole ne pourra en aucun cas être tenue responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire du fait de l'annulation. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés à ce titre.

Si la formation est annulée sans être reportée, l'Ecole s'engage à rembourser les sommes indûment perçues selon les conditions définies à l'article 12.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE - LITIGES - RECLAMATIONS – MEDIATION

15.1 DISPOSITION GENERALE

Si l'une quelconque des clauses des conditions générales était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des présentes conditions générales ni de la formation concernée.

15.2 DROIT APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente sont soumises aux règles du droit français.

15.3 CONTESTATION - RECLAMATION

En cas de litige, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord, le litige relève des juridictions compétentes déterminées conformément aux règles de procédure applicables.

Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat ou de la convention, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec accusé de réception décrivant les difficultés rencontrées.

A compter de la réception de ce courrier, l'autre ou les autres parties au contrat ou convention aura un délai de 1 mois pour répondre par lettre recommandée avec accusé de réception.

15.4 MEDIATION

Conformément aux règles applicables à la médiation, le dossier de réclamation doit être confié préalablement par écrit au secrétariat de l'Ecole avant toute demande de médiation.

En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent.

Fait à Toulouse, le 01/09/2024
date d'entrée en vigueur : 01/09/2024
Mis à jour le 03.09.26
LES VENTRES LIBRES